



PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

JETER DES ÉTINCELLES
AIDE AU LANCEMENT POUR
NOUVELLES ENTREPRISES

VOUS ÊTES LE CENTRE DE NOS PRÉOCCUPATIONS

Nous voulons être le meilleur assureur de prévoyance de Suisse. Telle est la vision qui nous guide. Nous entreprenons tout ce qui est en notre pouvoir pour assurer la qualité de votre prise en charge. Nous vous accompagnons personnellement et attachons une grande importance à ce que vous soyez servi simplement et rapidement. Avec nous, vous êtes sur un pied d'égalité. Nous sommes toujours là pour vous.

Des solutions abordables

Chez nous, vous bénéficiez de solutions de prévoyance novatrices qui peuvent être adaptées de façon individuelle aux besoins de votre entreprise. Du fait de notre croissance saine, nous pouvons vous offrir des produits et des solutions à des prix attractifs.

L'indépendance grâce à une structure de société coopérative

Toute personne assurée chez nous devient automatiquement sociétaire. Pax appartient à ses clients et ne peut être ni achetée ni vendue. Cette caractéristique garantit notre indépendance économique et nous donne la liberté de planifier et d'agir sur le long terme.

Crédibilité, prévoyance, droiture

Tels sont les trois principes que nous défendons et pour lesquels nous nous engageons. Ce que nous faisons pour vous, nous le faisons de manière fiable et responsable.

ment et attachons une grande importance à ce que vous soyez servi simplement et rapidement. Avec nous, vous êtes sur un pied d'égalité. Nous sommes toujours là pour vous.

Prévoyance spécialisée

Expert en matière de prévoyance professionnelle, nous sommes l'interlocuteur idéal pour les PME et les grandes entreprises. Qu'il s'agisse d'une entreprise comptant un ou mille employés, d'une start-up, d'une entreprise connue ou d'un grand groupe, nous connaissons parfaitement vos besoins et vos exigences. Avec votre collaboration, nous élaborons la solution qui vous conviendra le mieux. Aujourd'hui comme demain.

Un suivi parfait

Pax vous apporte de la sécurité. Nous vous assurons un suivi exhaustif et vous donnons l'assurance d'être entre de bonnes mains.

PAX EN BREF

- Compagnie d'assurance suisse dont le siège est situé à Bâle
- Organisation sous forme de coopérative
- Spécialisation dans le domaine de la prévoyance privée et professionnelle
- Fondation collective pour la prévoyance professionnelle depuis 1957
- 800 partenaires de distribution indépendants
- Plus de 150'000 clients privés et entreprises clientes
- Environ 300 collaborateurs

PRÊT À DÉMARRER IMMÉDIATEMENT

Pax propose des solutions de prévoyance confortables pour les créateurs d'entreprises et les jeunes entreprises comptant au maximum cinq collaborateurs. Six plans de prévoyance clairement définis couvrent les exigences essentielles de la prévoyance

Premiers pas simplifiés

La création d'une entreprise est assortie de nombreux nouveaux défis. Certaines tâches n'ont pas grand-chose à voir avec le cœur de métier de la nouvelle entreprise. Le travail quotidien requiert toute la force d'un jeune entrepreneur. Pour toutes les autres choses, qui sont certes indispensables, il ne reste quasiment pas de temps. Et la prévoyance professionnelle en fait également partie. C'est ici que Pax entre en jeu.

Une solution claire, des coûts transparents

Nos six plans de prévoyance couvrent les principaux besoins d'une solution de caisse de pension performante. Ainsi, rien ne s'oppose au démarrage réussi d'une petite entreprise. Les trois premières années de la période contractuelle, la prime pour frais de gestion s'élève à

professionnelle, sans distinction entre les classes de risque. La gestion est allégée. Quel que soit le domaine, le principe est le même: aussi simple que possible, aussi différencié que nécessaire.

CHF 350 par année pour chaque personne assurée. Aucuns frais supplémentaires ne sont rajoutés pendant cette période. Cela permet une budgétisation saine et assure une totale sécurité de la planification ainsi qu'une grande liberté de mouvement.

Options complémentaires

Adaptez encore mieux les plans à vos besoins de prévoyance:

- Capital décès supplémentaire
- Prise en compte du taux d'occupation



DES PLANS SOLIDES, UNE BONNE PRÉVOYANCE

Six plans pour start-ups	Economy Le Minimalplan «Economy» assure les prestations minimales conformément à la LPP. • Prestations minimales selon la loi	Mini Le plan «Mini» offre une meilleure protection en cas d'invalidité. • Prestations d'invalidité améliorées	Midi Avec le plan «Midi» toutes les prestations de risque sont couvertes en pourcentage du salaire assuré. • Prestations d'invalidité améliorées • Prestations de survivants améliorées	Midi Plus Le plan «Midi Plus» assure également les éléments de salaire qui dépassent le maximum LPP. • Prestations d'invalidité améliorées • Prestations de survivants améliorées • Prestations de vieillesse améliorées	Maxi Le plan «Maxi» assure l'intégralité du salaire de base. • Prestations d'invalidité améliorées • Prestations de vieillesse améliorées	Maxi Plus La solution maximale «Maxi Plus» prend en compte le salaire de base total pour toutes les prestations. • Prestations d'invalidité améliorées • Prestations de survivants améliorées • Prestations de vieillesse améliorées
Salaire assuré épargne et risque	LPP	LPP	LPP	Salaire de base	Salaire de base	Salaire de base
Déduction de coordination	LPP	LPP	LPP	LPP	–	–
Rente d'invalidité	Logique LPP	50%	50%	50%	50%	50%
Rente d'enfant d'invalidité	Logique LPP	Logique LPP	8%	8%	Logique LPP	6%
Rente de partenaire	Logique LPP	Logique LPP	24%	24%	Logique LPP	18%
Rente d'orphelin	Logique LPP	Logique LPP	8%	8%	Logique LPP	6%
Délais d'attente • Rente d'invalidité	12/24* mois	12/24* mois	12/24* mois	12/24* mois	12/24* mois	12/24* mois
• Exonération du paiement des cotisations	3 mois	3 mois	3 mois	3 mois	3 mois	3 mois
Plans d'épargne	0/7/10/15/18%	0/8/11/16/19%	0/8/11/16/19%	0/8/11/16/19%	0/7/9/12/14%	0/7/9/12/14%
Achat avec garantie de remboursement	–	–	oui	oui	–	oui

* En l'absence d'assurance d'indemnités journalières

Vos options complémentaires (valables pour tous les plans)

Capital décès supplémentaire: 100% du salaire assuré	oui / non
Prise en compte du taux d'occupation	oui / non

GARANTIR LES REVENUS

Exemples de calcul

	Economy		Mini		Midi		Midi Plus		Maxi		Maxi Plus	
Exemples de salaires start-up	60'000	100'000	60'000	100'000	60'000	100'000	60'000	100'000	60'000	100'000	60'000	100'000
Salaires assurés	33'540	64'260	33'540	64'260	33'540	64'260	33'540	73'540	60'000	100'000	60'000	100'000
Prestations d'invalidité • Rente d'invalidité	11'814	22'635	16'770	32'130	16'770	32'130	16'770	36'770	30'000	50'000	30'000	50'000
• Rente d'enfant d'invalidité	2'363	4'527	2'550	4'885	2'683	5'141	2'683	5'883	3'541	5'902	3'600	6'000
Prestations pour survivants • Rente de partenaire	7'088	13'581	7'650	14'656	8'050	15'422	8'050	17'650	10'624	17'707	10'800	18'000
• Rente d'orphelin	2'363	4'527	2'550	4'885	2'683	5'141	2'683	5'883	3'541	5'902	3'600	6'000
Prestations de vieillesse • Capital vieillesse	223'987	429'142	242'797	465'180	242'797	465'180	242'797	532'358	340'749	567'915	340'749	567'915
• dont LPP	223'987	429'142	223'987	429'142	223'987	429'142	223'987	429'142	223'987	429'142	223'987	429'142
• Rente de vieillesse	15'231	29'182	15'645	29'975	15'645	29'975	15'645	31'455	18'583	32'238	18'583	32'238

Exemple de calcul effectué avec les valeurs limites actuelles pour 2025.
Calculs en CHF pour un homme avec une durée de cotisation complète. (de 25 à 65 ans)
Taux d'intérêt de projection de 1.50% (régime obligatoire et surobligatoire).
Taux de conversion de 6.0% (obligatoire) et 4.405% (surobligatoire) ainsi que le calcul comparatif prenant en compte le régime obligatoire à 6.8% et le régime surobligatoire à 50%.
Les prestations minimales légales sont respectées.

TOUTES VOS DÉMARCHES EN LIGNE

Gérez votre prévoyance professionnelle en ligne sur notre site internet:

1. Calculez votre plan de prévoyance idéal avec notre outil en ligne.
2. Vous pouvez conclure votre plan de prévoyance directement en ligne.

De manière simple et rapide sur www.pax.ch/startup-fr

DES AVANTAGES POUR VOUS LANCER

Avantages de l'assurance complète

Chez Pax, votre avoir de vieillesse est en lieu sûr. Le degré de couverture de la Pax, Fondation collective LPP est d'au moins 100 pour cent. Un découvert de la prévoyance professionnelle est donc exclu. C'est la raison pour laquelle les employeurs et les salariés ne sont jamais soumis à des contributions à l'assainissement. La stratégie de placement de Pax est axée à long terme sur la durabilité et la solvabilité. Le cadre légal est toujours respecté.

Protection complète

Profitez de nos solutions de prévoyance pour les créateurs d'entreprise jusqu'à cinq collaborateurs. Nos plans offrent, à vous ainsi qu'à vos employés, une protection complète dans le cadre de la prévoyance professionnelle. Les exigences légales sont respectées dans toutes les variantes de plans.

Conclusion et gestion facilitée en ligne

La gestion administrative s'opère de façon simple et rapide. Vous gérez la prévoyance professionnelle de vos collaborateurs de manière indépendante sur Internet. Vous pouvez consulter en ligne l'évolution de vos plans et en conclure de nouveaux en toute simplicité.

Transparence des coûts

Les frais de gestion de fortune ne sont pas débités du rendement. Pax présente séparément les cotisations d'épargne, de risque et les contributions aux coûts. Vous recevez un aperçu clair et simple pour l'entreprise et pour chaque collaborateur. Les trois premières années, la prime pour frais de gestion s'élève à CHF 350 par année pour chaque personne assurée.

Cotisations rémunérées

Les contributions sont payables à la fin de l'année, mais peuvent être versées à l'avance en une fois ou en continu sur un compte. Ce dernier génère des intérêts en votre faveur jusqu'à la date d'échéance.

Politique durable en matière d'excédents

Chez Pax, vous profitez d'intérêts et de participation aux excédents attrayants grâce à une politique durable en matière d'excédents.